

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2010

Nombre de Conseillers:

en exercice: 14 L'an deux mille dix, le dix juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly présents : 10

votants: 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

> sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal: 3 juin 2010,

Conseillers présents : A. BULLAT, H. DUNAND, G.VIGNY, V. BLONDIN, N. DUPERRET, C. GAZEL, P.

JACQUEMAIN, R. PETTITT, F. VULLIET, D. DUNAND (à partir de 20h40)

Délégations de vote : X. SPRUNGLI donne pouvoir à R. PETTITT Conseillers absents: D. GENOUD, B. TREMBLET, M. MASSON,

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 mai 2010

Deux erreurs de frappe ayant été signalées et modifiées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du règlement et du contrat d'abonné du service de l'eau

M. le Maire rappelle le travail effectué par la commission eau depuis quelques mois, visant à élaborer un règlement du service de l'eau. En effet, un tel document n'existait pas encore, ce qui laissait un flou juridique préjudiciable pour la bonne gestion du service. Ce règlement, communiqué à chaque abonné, détaille les modalités de gestion et d'utilisation du réseau public d'eau potable, ainsi que les engagements de la collectivité d'une part et de l'abonné d'autre part.

Un contrat signé par chaque abonné complète le règlement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

9 voix pour,

1 abstention (X. Sprüngli représenté) et

DECIDE d'instaurer un règlement du service de l'eau

VALIDE le règlement et le contrat présentés ci-dessus et annexés à la présente délibération

3/ Intervention sur le réseau d'eau potable : approbation de la convention

M. le Maire explique qu'une nouvelle convention doit être signée avec le fontainier de la Commune, afin de préciser les modalités d'intervention sur le réseau. L'entreprise doit notamment être à même s'intervenir 7/7 jours et 24/24h en cas d'urgence sur le réseau public d'eau potable.

La convention ne s'applique que pour des interventions d'entretien ou de réparation du réseau, sur demande expresse de la Commune. Tous travaux d'extension ou de renforcement sont exclus de ladite convention.

> Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la convention d'intervention sur le réseau public d'eau potable présentée

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

4/ Syndicat Mixte du Salève : modification des statuts

M. le Maire expose que, suite à l'adhésion de nouvelles collectivités (Feigères, Cernex, Communauté de Communes Arve et Salève pour les Communes d'Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Per-Jussy, Scientrier), le syndicat a approuvé par délibération du 28 avril 2010 la modification de ses statuts. M. le Maire en fait la présentation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Salève annexés à la présente délibération

5/ Signature d'une convention de mise à disposition d'un adjoint administratif 2ème classe avec le Syndicat Mixte du Salève

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le départ de l'agent prenant en charge le nettoyage des locaux communaux. Afin d'assurer cette fonction, il propose de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Salève afin d'utiliser les services d'un de ses agents.

L'agent en question effectuerait 9h30 de travail pour la commune de Présilly, qui rembourserait au Syndicat la rémunération correspondante, sur la base suivante :

- Traitement de base : 5^{ème} échelon (indice brut 310, indice majoré 300)
- Indemnité d'administration et de technicité (IAT) : oui
- supplément familial : 2 enfants

Le traitement de base pourra évoluer en fonction de l'ancienneté de l'agent, et les indemnités selon l'appréciation du Président du Syndicat Mixte du Salève.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention présentée ci-dessus

6/ Signature d'un avenant à la convention avec le Centre de gestion pour adhésion au service de médecine de prévention

M. le Maire informe le Conseil que la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion départemental arrive à échéance. Il propose de signer l'avenant la renouvelant pour trois années dans les mêmes conditions, notamment financières (cotisation assise sur un pourcentage de la masse salariale, à savoir, pour l'exercice 2010, 0,36%)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention présenté ci-dessus

7/ Aménagement du carrefour Rue de Scie-Botte/Route d'Annecy : décision de poursuivre n°2

M. le Maire explique que, à l'occasion des travaux d'aménagements du carrefour route d'Annecy/Rue de Scie-Botte, il est apparu utile d'approfondir le réseau d'eau pluviale. Il propose de signer une décision de poursuivre afin de réaliser ces travaux, pour un montant de 12 875 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 9 voix pour,
et 1 abstention (X. Sprüngli représenté),

AUTORISE le Maire à signer la décision de poursuivre n°2

<u>8/ Aménagement du carrefour route d'Annecy-RD 18 : convention d'autorisation de voirie et d'entretien</u> avec le Conseil général

M. le Maire rappelle au Conseil que les Communes de Beaumont et Présilly ont réalisé un plateau surélevé sur la RD 18 au niveau du carrefour du Châble. Cette voie appartenant au Conseil Général de Haute-Savoie, il est nécessaire de signer une convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec celui-ci.

Cette convention autorise les Communes à réaliser les travaux, et précise le partage des charges d'entretien.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, et 1 abstention (X. Sprüngli représenté),

AUTORISE le Maire à signer la convention présentée ci-dessus

9/ Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps plein

M. le Maire informe le Conseil municipal du départ de l'adjoint technique 2^{ème} classe à mi-temps. Il précise explique qu'il serait utile, pour le remplacer, de recruter un agent à temps plein, eu égard à la charge de travail du service technique. Il propose donc la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à plein temps, à partir du 1^{er} Juillet 2010. Il précise que le poste d'adjoint technique à mi-temps actuel sera supprimé au départ de l'agent qui l'occupe, après avis du Comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 10 voix pour,
et 1 voix contre (X. Sprüngli représenté),

DECIDE de créer un poste permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe à plein temps à partir du 1^{er} juillet 2010

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. Cette demande est accordée.

10/ Création de deux emplois saisonniers à mi-temps pour cet été

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité de recruter des renforts pour le service technique pendant la période estivale, un agent quittant la Commune et l'autre prenant des congés.

Monsieur le Maire propose que soient recrutées deux personnes pendant une durée de deux mois chacun, à mitemps, avec la rémunération calculée sur la base du traitement afférant à l'indice majoré 290 de la Fonction Publique Territoriale. Les horaires de travail seront les suivants : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h pour le premier agent, et de 13h30 à 17h30 pour le second.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 10 voix pour,
et 1 voix contre (X. Sprüngli représenté),

DECIDE de créer deux emplois saisonniers pour le service technique,

DIT que la rémunération de ces personnes sera calculée sur la base du traitement afférant à l'indice majoré 290 de la Fonction Publique Territoriale

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal exercice 2009.

11/ Aménagements paysagers : discussion sur l'avant-projet

M. le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu avec les services de la Préfecture qui gèrent la subvention du 1% Paysage et Développement afin de discuter avec eux de l'avant-projet. Il a été convenu que la Commune soumettrait un dossier présentant le projet réaménagé pour validation. Les principes retenus sont : concentration sur le Chef-Lieu plutôt que sur la VC 11, limitation du coût total du projet, préservation d'un axe central de mobilité douce et d'un espace public central marquant. Un échelonnement dans le temps pourra être envisagé pour certains aménagements.

12/ Information sur le projet d'extension du réseau de gaz au Chef-Lieu

Les discussions entre le SYANE (ex-SELEQ) et GrDF ne sont pas terminées. GrDF souhaiterait que les Communes participent financièrement aux travaux. De nouvelles rencontres devraient avoir lieu prochainement, et une décision définitive sera prise avant l'été.

13/ réaménagement des commissions communales et intercommunales

M. le Maire explique qu'il serait utile de procéder à une actualisation des représentations de la Commune dans les instances intercommunales. Après discussion, la proposition est la suivante :

✓ COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conseil communautaire : Alain BULLAT (tit.), Hubert DUNAND (tit.), Véronique BLONDIN (tit.), Guy VIGNY (sup.), Michel MASSON (sup.), Nicolas DUPERRET (sup.)

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mobilité - Transports	C. GAZEL	H. DUNAND
Eau - Contrat rivière, Agriculture	G. VIGNY	D. DUNAND,
et Environnement	B. TREMBLET	M. MASSON
Aménagement du territoire	A. BULLAT	D. DUNAND, G.VIGNY
Finances	V. BLONDIN	A. BULLAT
Développement économique -	F.VULLIET	G.VIGNY
Formation		
Assainissement	G. VIGNY	N. DUPERRET
Social	C. GAZEL	V. BLONDIN
Relations transfrontalières -	R. PETTITT	D. GENOUD
Communication		
Logement	V. BLONDIN	D. GENOUD
Sport	D. DUNAND	F. VULLIET
Déchets	H. DUNAND	D. GENOUD
Scolaire – Transport scolaire	V. BLONDIN	C. GAZEL
Développement durable	A. BULLAT	M.MASSON,
		N. DUPERRET
Urbanisme et SCOT	A. BULLAT	G.VIGNY
	F.VULLIET	

✓ SIVU BEAUPRE

Titulaire	Titulaire	Titulaire	Titulaire	Suppléant
Véronique	François	David	Nicolas	Alain
BLONDIN	VULLIET	DUNAND	DUPERRET	BULLAT

✓ SYNDICAT PETITE ENFANCE DE VIRY

Titulaire	Titulaire	Suppléant
Philippe JACQUEMAIN	Christine GAZEL	Véronique BLONDIN

✓ SYNDICAT DU SALEVE

Titulaire	Titulaire	Suppléant
Michel MASSON	Denis GENOUD	Alain BULLAT

✓ SYANE (ex-SELEQ)

Guy VIGNY

✓ MJC Viry

Denis GENOUD (tit.), Christine GAZEL (sup.)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

à 8 voix pour,

et 3 voix contre (D. Dunand, R. Pettitt, X. Sprüngli représenté),

APPROUVE la composition des délégations dans les instances intercommunales telle que présentée ci-dessus

13/ point d'information sur les travaux

- Aménagement du Carrefour Scie-Botte/Route d'Annecy: les travaux sont terminés. La réception aura bientôt lieu.
- Aménagement de l'espace des Rappes : le défrichement et le terrassement ont été effectués. Il reste à clôturer le réservoir, et enherber le site.
- Cheminement piétons route de Viry : il est réalisé
- Pose de panneaux au Petit-Châble et sur la VC 11: les panneaux ont été posés. Il reste à installer la chicane.
- Recherche de fuite sur le réseau d'eau : suite à l'intervention d'une entreprise spécialisée, trois fuites (dont deux importantes) ont été trouvées au Petit-Châble, et aussitôt réparées (gain estimé à environ 1 m3/h)

14/ Organisation des manifestations du printemps

- *Manifestation autour de la pierre croisée* : elle aura lieu le samedi 26 juin. Elle sera précédée de deux conférences en salle polyvalente et suivie d'un vin d'honneur sur place.
- Prix cycliste de Présilly : 4 juillet

15/ Actualité intercommunale

- **SIVU Petite enfance** : l'inauguration de la crèche de Valleiry a eu lieu début juin.
- **SIVU Beaupré** : la commission d'appel d'offre pour le choix du nouveau prestataire de repas a été constituée.

16/ Questions diverses

- Conteneurs de tri sélectif: l'entreprise Véolia, qui se charge de la collecte des conteneurs de tri sélectif pour le compte du SIDEFAGE a informé la Commune qu'ils refusaient de continuer à vider les conteneurs situés derrière la mairie, pour des raisons de sécurité. Il est donc urgent de trouver un nouvel emplacement.

Provisoirement, dans l'attente d'une meilleure intégration réfléchie dans le cadre des aménagements du Chef-Lieu, il est décidé de placer ces conteneurs sur le parking de la Porcherie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Alain BULLAT